



Présents : Michel Lacoue-Nègre (président) – Jean-Marie Gruel – Christian Rodellar - Katia Languet – Jean Claude Basirico – Christophe Dalot - Laurent Artola (jusqu'à 12h30) – Pierre Bellehigue – Yohan Campos - Philippe Husson - Simone Mirande - Marylis Partié - Robert Péré-Escamps

Excusés : Philippe Gautier – Yonn Hirigoyen – Cyril Jourda - Kenza Lagraa - Jérémy Mongie – Manuel Rodriguez

Absents : Mathieu Kohler - Adrien Remacle –

Assistent : Régine Bergereau – Philippe Partie

Ouverture de séance à 10h10

Informations du Président

Le Président remercie les membres présents tout en déplorant de trop nombreuses absences pour une réunion où le comité de direction est amené à prendre de nombreuses décisions en clôture de sa première saison d'où la convocation sur la journée avec une mi-temps d'une heure à la pause déjeuner.

- **Point LFNA** : satisfaction du relationnel entre les douze présidents des Districts qui permet d'aborder avec sérénité la prochaine saison au sein du Comité de Direction. Outre l'audit programmé, le sujet majeur demeure la restructuration d'un effectif de 81 personnes dont 23 embauches avant le départ de l'ancien Président. Lancement d'une enquête de faisabilité d'une Ligue située au centre de la région en lieu et place du siège social de Puymoyen dont la Ligue est propriétaire et de l'antenne du Haillan.
Satisfaction des Districts au niveau de la comptabilité : tous les comptes sont à nouveau détaillés tels qu'ils l'étaient avant le précédent mandat.

L'assemblée générale de la LFNA se tiendra les 27 et 28 juin 2025, version dématérialisée afin de réduire les frais.

- **Assemblée fédérale** s'est déroulée sans l'adoption d'aucune mesure majeure ; toutefois, nous noterons la création d'une Ligue 3 en 2026/207.
- **Week-end à Clairefontaine et journée des bénévoles** : les six participants au week-end à Clairefontaine sont revenus enchantés de leur séjour. Il en est de même pour les neuf participants à la journée des bénévoles qui s'est tenue sur deux jours avec les finales de la Coupe Gambardella suivie de la finale de la Coupe de France ; le lendemain le déjeuner a réuni les 1200 bénévoles. Si globalement l'organisation est



très bien, les présidents des Districts demandent à la FFF de mettre les bénévoles en valeur au stade en leur attribuant de meilleures places.

- **L'équipe de France Féminine**, en stage de préparation à l'EURO, à Anglet cette semaine a réjoui les écoles féminines du département qui ont bénéficié de 360 invitations. Marie-Aude Hourcaillaou, présidente de la commission départementale féminine, ainsi que Katia Languet, après intervention du Président, ont pu également approcher l'équipe de France Féminine et son staff. Elles tiennent à remercier le président du District pour son intervention, le staff et les joueuses de l'équipe de France pour leur disponibilité y compris auprès de nos jeunes licenciées à la chasse aux autographes et photos.

- **ANPDF** : compte-rendu de la réunion qui s'est tenue à Canet-en Roussillon en attendant le congrès national 2025 à Mandelieu-La-Napoule.
La FFF a confirmé que l'organisation du congrès national 2026 était confiée au District des Pyrénées-Atlantiques. Il se déroulera au Palais Beaumont à Pau le troisième week-end de septembre 2026.

FAFA / Terrains synthétiques : la gestion des dossiers FAFA qui avait échappé au District sous les présidences de Saïd Ennaji (Ligue) et Matthieu Rabby (District). Les douze présidents des Districts composent la commission de gestion du FAFA au niveau des terrains et infrastructures sportives.

Au niveau des terrains synthétiques, notre département arrive en seconde position, après la Gironde, avec 25 terrains synthétiques homologués.

- **Assemblée Générale ordinaire et financière du District** : fixée au 12 septembre 2025, elle se déroulera à l'amphithéâtre EURALIS à LESCAR, salle négociée par la commune de Lescar auprès de la société EURALIS en l'absence de disponibilité d'une salle communale.
- **Groupement / Fusion** :
Pas de retour FC3A – PARDIES ni de FAMEB – NORD EST BEARN
Le groupement de Jeunes Mondarrain n'aura duré qu'une saison sur les cinq prévues, les clubs de Saint Pée sur Nivelle et d'Espelette ayant décidé de se séparer prématurément.
Le Comité de Direction rappelle aux clubs l'importance de la réflexion sur la faisabilité d'un projet à long terme au niveau d'un groupement ou d'une fusion.
- **Retour sur les finales** : le Président remercie les membres du Comité de Direction présents sur les finales dont 15 sur une même journée. Un bilan sera fait à la rentrée avec les salariés. A noter la réussite de la soirée des féminines où un nombre record de participantes a été enregistré à l'occasion de la finale de la Coupe des Pyrénées Féminines. Dommage que cette belle journée féminine au Noust Camp ait été gâchée dès le lendemain avec les incidents survenus qui ont entraîné un dépôt de plainte du District suivi par celui de la mairie de Pau.



- Le Président fait état des nombreuses **visites des clubs** honorées par les membres du Bureau lors de tournois, assemblées générales ou autres. Il les remercie pour avoir répondu favorablement à ses sollicitations.
- **OXYGEAR Foot à 5 Tour** - sous la houlette d'un nouveau partenaire OXYGEAR, tournoi mixte ouvert aux non licenciés durant l'été sur cinq sites dans le département possédant des terrains Foot à 5 ayant reçu une aide FAFA :
 - o Mercredi 20 août à Pau
 - o Vendredi 22 août à Simacourbe
 - o Mercredi 27 août à Hendaye
 - o Jeudi 28 août à Bidache
 - o Samedi 31 août à Espelette
 - o Mardi 9 septembre à Pau (réservé aux partenaires).

Organisation confiée à la commission mixité et aux salariés Thibault Soccarros et Rémi Crabos. (Cf : doc Annexe 1).

- **Projet IA** : proposition est faite au comité de direction de moderniser le système d'information aux clubs en faisant appel à la société HELICON-IA spécialisée dans l'intelligence artificielle au profit du sport. Un chat bot totalement en ligne sur ordinateur et téléphone, accessible 24h/24h, via un URL personnalisé autorise les clubs à obtenir une réponse aux questions relatives aux règlements et à l'organisation du District.

Le District de l'Aude assure que 87% de ses clubs l'ont utilisé dès la première saison.

Le Comité de Direction valide, à l'unanimité, la proposition de la société HELICON-IA et charge Thibault Soccarros des démarches à effectuer.

- **Subvention sections sportives**

Le Comité de Direction, à l'unanimité, valide le montant de subvention 2024/2025 à 17 sections sportives pour un montant total de 8100 euros et remercie Cédric Caillabet du suivi.

Homologation Procès-verbal du Comité de Direction en date du 17 février 2025 et des procès-verbaux du Bureau des 7 et 15 avril 2025

Aucune remarque n'étant observée, les Procès-Verbaux sont **adoptés à l'unanimité**.



Homologation des règlements du District saison 2025/2026

Le secrétaire général, président de la commission des règlements et statuts informe le comité de direction qu'il a reçu trente vœux des clubs et des commissions qui ont été étudiés par sa commission, avant présentation au Comité de Direction.

A noter que certains, non statutaires, n'ont pas été retenus ; d'autres quasiment similaires ont été aménagés pour être présentés.

Les règlements concernant les compétitions féminines ne seront pas étudiés, dans l'attente de l'organisation générale avec le District des Landes.

Modifications ayant reçu un avis favorable de la commission des Statuts et Règlements

Mise en cohésion avec nos règlements de terrains et installations sportives conformes aux règlements de la Ligue et de la fédération.

Article 5-1 des Règlements Généraux – nouveau texte

« Pour la D1, le niveau minimal nécessaire pour le terrain est le niveau T5, Pour toutes les autres compétitions départementales, le niveau minimal nécessaire pour le terrain est le niveau T6. Le niveau T7 est toléré pour les compétitions jeunes, foot animation et foot loisir ».

Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

Précision Article 20-4 des Règlements Généraux – nouveau texte

« Toutes les rencontres de la dernière journée d'une compétition donnée sont fixées le même jour à la même heure dans un principe d'équité. Toutefois si une rencontre de la dernière journée a commencé et est arrêtée pour une raison exceptionnelle (intempéries, panne d'éclairage, blessure ou accident grave ne permettant pas l'évacuation) et que celle-ci ne peut pas reprendre au bout de 45 minutes d'interruption. Elle devra être rejouée dans un délai de 7 jours maximum ».

Accord du Comité de Direction à la majorité (1 abstention Yohan Campos).

Règlement Intérieur CDA – création d'un article

**« En respectant l'article 41 des Règlements Généraux du District des P.A. et l'annexe 3 des Règlements Généraux de la LFNA, sans omettre les consignes fédérales initiales :
Mentionner le carton blanc sur la feuille de match dans la colonne « divers » avec le sigle « ET » ou bien dans les observations après-match sur la FMI, indiquer le nombre de cartons blancs ; pas besoin de motif puisque l'exclusion temporaire ne peut répondre qu'aux contestations ».**

Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

Modification article 39 du Règlement Intérieur de la CDA – nouveau texte

« En cas d'exclusion et/ou d'incident de toute nature survenant avant, pendant ou après la rencontre, y compris hors de l'aire de jeu, mais aussi lors de l'utilisation d'une feuille de match papier, tout arbitre est tenu d'adresser un rapport écrit à l'instance compétente dans les 48 heures, sachant qu'il est recommandé de le faire sur le portail des officiels ».

Accord du Comité de Direction à l'unanimité.



Précision article 5 du règlement des compétitions jeunes – dispositions particulières U15 – ajout
« Seront acceptés les modifications du dimanche au samedi, avec accord des 2 clubs, pour une rencontre de Coupe de jeunes U15 uniquement en ½ finale ».

Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

Précision article 5 du règlement des compétitions adultes – spécificité lever de rideau
« Toutefois, toute rencontre fixée en lever de rideau dans les désidératas lors des engagements pourra revenir à l'horaire officiel à la demande du club adverse s'il n'y a finalement pas de rencontre à l'horaire officiel ».

Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

Modification article 8 chapitre III du règlement des compétitions adultes
« le tacle est autorisé en catégorie Séniors, en revanche, en catégorie Vétérans, le tacle sur le porteur de balle à distance de contact est interdit. Le gardien de but n'est pas concerné lors de ses interventions au pied dans sa surface ».

Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

Précision article 17 chapitre III du règlement des compétitions adultes – constitution des divisions
« pas de zone géographique sauf dans la dernière division »

Modification article 8 chapitre III du règlement des compétitions adultes

Précision article 18 chapitre III du règlement des compétitions adultes - ajout
« Les 4 premiers de chaque poule (dans le cas de 2 poules) ou les 2 premiers de chaque poule et les 2 meilleurs 3èmes (dans le cas de 3 poules) feront une phase finale à 3 tours (1/4, 1/2 et finale) si le calendrier le permet. En fonction des dates des finales, le format des phases finales sera précisé par la Commission des compétitions adultes avant le démarrage de la 2^{ème} phase. ».

Accord du Comité de Direction à l'unanimité, à condition que le calendrier général le permette.

Modification article 13 chapitre III du règlement des compétitions adultes - arbitrage
Suppression du premier paragraphe stipulant que chaque club devait proposer un arbitre assistant.
Par conséquent la fonction d'arbitre assistant sera assurée par un joueur remplaçant.
Accord du Comité de Direction à l'unanimité.

Règlement challenge du Fair-Play / lutte contre la violence

Le Comité de Direction, à l'unanimité décide de maintenir le permis à 20 points (au lieu des 25 points proposés par la commission) et valide la suppression du retrait direct de ponts au classement général pour les sanctions égales ou supérieures à 6 mois. Le calcul sera établi uniquement sur le permis à points.

Le Comité de Direction, à l'unanimité, homologue le règlement du challenge du Fair-Play / lutte contre la violence 2025/2026.



Modifications n'ayant pas reçu un avis unanime de la commission des Statuts et Règlements

Compétitions seniors féminines

Demande d'un club **que puisse participer au championnat SF, trois joueuses U17F et trois joueuses U16F.**

Le règlement régional appliqué au niveau départemental prévoit la participation de deux joueuses U17F et d'une joueuse U16F.

Pour information, le règlement fédéral fait état de trois joueuses U17F et d'une joueuse U16F.

Le Comité de Direction, à l'unanimité, se dit **favorable au maintien du règlement existant** en appliquant le règlement régional, dans l'attente du règlement commun avec le District des Landes.

Règlement tarifaire – forfaits

Les commissions des compétitions ont déposé le vœu de doubler le montant de l'amende des forfaits dénonçant l'abus de certains clubs en faussant les championnats.

Après une présentation par le secrétaire général des tarifs appliqués dans notre Ligue et des districts voisins, le Comité de Direction opposé à doubler les amendes décide les tarifs suivants pour la saison 2025/2026 :

1^{er} forfait – 70 euros

2^{ème} forfait – 140 euros

3^{ème} forfait / forfait général coupes – 280 euros

Forfait dans les 3 dernières journées – 370 euros

Forfait U13 et Foot animation – 30 euros (inchangé)

La modification du règlement tarifaire est adoptée par le comité de direction **à la majorité** (1 contre Jean Claude Basirico).

Décisions Statut Arbitrage / Statut des Educateurs / Obligations des clubs (équipes jeunes et dirigeants)

Statut de l'Arbitrage

Réunion du 19 juin - Clubs en infraction au 15 juin 2025

Départemental 2 :

BAÏONA FC – 1^{ère} année d'infraction

Départemental 3 :

MOURENX BOURG AS – 1^{ère} année d'infraction

HAUT BEARN – 1^{ère} année d'infraction

LEDEUX AS - 1^{ère} année d'infraction

Arbitres Supplémentaires Article 45 – Bénéfices

Le club qui, pendant les deux saisons précédentes, a compté dans son effectif, au titre du Statut de l'Arbitrage en sus des obligations réglementaires, y compris les clubs non soumis aux obligations, un arbitre supplémentaire non licencié joueur, qu'il a amené lui-même à l'arbitrage, a la possibilité d'obtenir, sur sa demande, un joueur supplémentaire titulaire d'une licence frappée du cachet « mutation » dans l'équipe de Ligue ou de District de son choix définie pour toute la saison avant le début des compétitions. Cette mutation supplémentaire est utilisable pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. Si le club a eu 2 arbitres supplémentaires ou plus, il peut avoir au maximum 2 joueurs supplémentaires titulaires d'une licence frappée du cachet « mutation ». Ces mutés supplémentaires seront utilisables dans la ou les équipes de Ligue ou de District de son choix, définies pour toute la saison avant le début des compétitions. Ces mutations supplémentaires sont utilisables pour toutes les compétitions officielles, y compris nationales. La liste des clubs bénéficiant de ces dispositions sera arrêtée au 15 juin et publiée au bulletin officiel ou sur le site internet de la Ligue ou du District

Liste des clubs qui bénéficient de mutés supplémentaires pour la saison 2025/2026

- FC3A : 1 muté supplémentaire
- Boucau Elan – 1 muté supplémentaire
- Castétis Gouze US – 1 muté supplémentaire
- Orthez EB – 1 muté supplémentaire
- Hendaye Eglantins – 1 muté supplémentaire
- Saint Palais – 1 muté supplémentaire
- Bournos Doumy – 1 muté supplémentaire
- Enclaves et Plateau FC – 2 mutés supplémentaires
- Pau FA Bourbaki – 2 mutés supplémentaires
- Pontacq Papillons – 1 muté supplémentaire
- FC 2 vallées - 2 mutés supplémentaires
- AFC du Hameau - 2 mutés supplémentaires

Statut des Educateurs

Aucun club de D1 n'est en infraction cette saison.

Obligation équipes de jeunes

« „Les clubs concernés par le championnat D1 ont l'obligation d'engager :

-1 équipe à 11 parmi les catégories U19 à U14

-1 équipe à 8 parmi les catégories U13 à U10

-1 école de football (minimum 10 licencié(e)s entre U6 à U9,,,, »,

Tous les clubs de D1 remplissent les conditions cette saison.



Nombre de dirigeants

«,,,Conformément à l'article 30 des RG de la FFF, les clubs ont l'obligation de munir leurs dirigeants d'une licence, et a minima leurs Président, Secrétaire Général et Trésorier, d'une licence « Dirigeant ».

Au-delà de 60 licences, le club devra posséder une licence Dirigeant supplémentaire par tranche de 20 licences, conformément à l'article 3 des RG de la LFNA,,, ».

L'ensemble des clubs répond aux exigences du nombre minimum de dirigeants cette saison.

Homologation définitive du Challenge Fair – Play / Lutte contre la violence

Les lauréats recevront des bons d'achat chez notre équipementier Intersport, à l'occasion de la prochaine assemblée général. Félicitations aux vainqueurs, certains revenant régulièrement parmi les « bons élèves ».

D1

1. BOUCAU ELAN (12,5 pts/20) – 650€
2. ASMUR 2 (20 pts / 20) - 300€

D2

1. PONTACQ PAPILLONS (10 pts / 20) – 400€
2. SAINT PALAIS (11,5 pts / 20) – 200€

D3

1. CASTETIS GOUZE US 2 (6 pts/20) – 300€
2. NAY VATH VIELHA 2 (7,5 pts / 20) – 150€

Dans le cadre de la lutte contre la violence, des points ont été également retirés pour ceux qui ont consommés plus de 20 points du permis

D1

1 point : Bayonne Croisés 2, Lons FC, Billère ASL, Pau JAB, FC BAAL et Orthez EB

2 points : Pardies Olympique et Castétis Gouze US

4 points : Luy de Béarn FC

D2

1 point : Taron Sévignacq, FCVO, Baïona FC, Mauléon SA 2, Ardanavy et Bournos Doumy Garlède

2 points : Ossès Arranoak et Jurançon U.2

4 points : Pau Bleuets 2

D3

1 point : Ent BBL, Pau JAB et Haut Béarn

2 points : Monein FC

6 points : Arin Luzien 3



Le Comité de Direction, à l'unanimité, **homologue le classement** du Fair-Play / lutte contre la violence (cf : document annexe 2)

La séance est levée à 12h30 et reprendra à 13h30 après la pause déjeuner à l'espace restauration du Centre Nelson Paillou.

Palmarès 2024/2025

Championnats Seniors

Départemental 1 : BOUCAU ELAN

Départemental 2 : ST PALAIS

Départemental 3 : OLORON 2

Départemental 4 : MOURENX AVENIR 2

Coupes Seniors

PYRENEES : ASMUR (R1)

VISPALY : LUY BEARN (D1)

DARGAINS : ST LAURENT BILLERE 2 (D3)

Foot Loisir Seniors à 7

Division 1 : GARAZI

Division 2 : BOUCAU

Division 3 : ENCLAVES PLATEAU

Coupe FUMA : MAULEON (D1)

Foot Loisir Vétérans à 7

Division 1 : MOURENX AVENIR

Division 2 : JAB PAU

Division 3 : LESCAR

Coupe JOUANLONG : PARDIES OYMPIQUE (D1)

Jeunes

U19 Division 1 : PAU BLEUETS

U19 Division 2 : ANGLET GENETS

U19 Division 3 : USTARITZ LABOURDINS

U17 Elite : OLORON BEARN

U17 Excellence : JURANCON

U17 Division 1 : USTARITZ LABOURDINS

U17 Division 2 : ANGLET GENETS

U17 Division 3 : GAN

U15 Elite : LESCAR

U15 Excellence : PAU BLEUETS

U15 Division 1 : PAU PORTUGAIS

U15 Division 2 : GELOS



U15 Division 3 : FC BAAL 2
U19 Pyrénées : LESCAR (D1)
U17 Pyrénées : PAU FC (R1)
U17 Encouragement : LUY BEARN (D1)
U15 Pyrénées : PAU FC (R1)
U15 Encouragement : GJ EBO-ESP (EXCELLENCE)
U13 Festival Foot : HIRIBURUKO AINHARA (CRITERIUM)

FÉMININES

Seniors F à 11 : POEY DE LESCAR AL
Seniors F à 8 : HIRIBURUKO AINHARA
U18 F : ANGLET Genêts
U15 F à 11 : ARIN LUZIEN
U15 F à 8 : MAULEON SA
U13 Niveau 1 : HASPARREN FC
U13 Niveau 2 : HIRIBURUKO AINHARA
U13 Niveau 3 : ANGLET Genêts
U13 Niveau 4 : Ent. MAULEON / ST PALAIS

Le challenge BLANCHARD/MACIAS U18F, instauré à la demande de l'AEF64 n'a pas pu se dérouler après de nombreux reports. Le Comité de Direction prend la décision d'annuler cette finale pour la saison 2024/2025, sans conséquence envers les finalistes car non prévue au calendrier initial de la saison. Le Comité de Direction déplore toutefois que cette rencontre n'ait pu honorer la mémoire de deux grands serviteurs du football féminin.

Accessions et rétrogradations

Descendent de R3 en D1 : ARIN LUZIEN 2 - LESCAR FC 2 - MORLAAS EST BEARN FA
Accèdent en R3 : ELAN BOUCALAIS - FC3A
Descendent de D1 en D2 : PARDIES OLYMPIQUE – LONS – CASTETIS GOUZE
Accèdent en D1 : ST PALAIS – PAU BLEUETS 2
Descendent de D2 en D3 : ANGLET GENETS 3 – ESMAN 2 – MORLAAS EST BEARN FA 2 - ARDANAVY
Accèdent en D2 : OLORON BEARN 2 – BIARRITZ 2 – ORTHEZ EB 2
Descendent de D3 en D4 : ETOILE BEARNAISE – ST PALAIS 2 – ESMAN 3
Accèdent en D3 : MOURENX AV 2 – LUY BEARN 2
Accède en U18 R2: OLORON
Accède en U16 R2: LESCAR
Accède en R2 Seniors Féminines : POEY DE LESCAR AL



Homologation des classements 2024/2025

En validant le palmarès, les accessions et rétrogradations ci-dessus, le Comité de Direction homologue les classements consultables sur le site du District et sur Footclubs.

Par décision de la commission de discipline en date du 5 février 2025, l'équipe 1 du club Etoile Béarnaise était exclue des coupes départementales pour la saison 2025/2026. Sachant que cette équipe est rétrogradée en Départemental 4 où évolue son équipe 2, le comité de direction, à l'unanimité, décide d'étendre la suspension d'interdiction de participation aux coupes départementales pour la saison 2025/2026 si le club confirme l'engagement de deux équipes au dernier niveau.

Composition des divisions seniors à 11

Le Président de la commission des compétitions adultes, invité à la réunion, présente le projet de constitution des poules pour les championnats D1 à D3, sous réserve de la validation des engagements.

Préparation de la saison 2025/2026

Dates des engagements

Séniors D1 – D2 – D3 + coupes : clôture des engagements le 10 août 2025

Séniors D4 : clôture des engagements le 17 août 2025

Foot Loisir Vétérans et Seniors à 7 + coupes : : clôture des engagements le 17 août 2025

U19 championnats + coupes : clôture des engagements le 24 août 2025

U17 championnats + coupes : clôture des engagements le 24 août 2025

U15 championnats + coupes : clôture des engagements le 24 août 2025

U13 Elite et Excellence : : clôture des engagements le 24 août 2025

U13 autres niveaux : : clôture des engagements le 7 septembre 2025

U13 Festifoot : : clôture des engagements le 21 septembre 2025

Le Comité de Direction, à l'unanimité, valide les dates de clôture des engagements.

Calendrier général proposition

Le Comité de Direction prend connaissance du projet du calendrier général qui ne pourra être complété et entériné qu'après réception du calendrier homologué de la LFNA.



Informations diverses

Absence du Personnel durant l'été

- BADIA Carole du 4 au 23 août inclus
- BERGEREAU Régine du 28 juillet au 18 août inclus
- CAILLABET Cédric du 4 juillet au 20 août inclus
- CRABOS Rémi du 28 juillet au 16 août inclus
- LATOUR Jean Noël du 7 juillet au 23 août inclus
- SOCCARROS Thibault du 21 juillet au 16 août inclus

Le Président et la directrice s'entretiendront avec chaque commission avant la reprise de la saison afin de définir les orientations et axes de travail en relation avec la politique du Comité de Direction.

A la suite de renforts dès la rentrée, les fiches de poste des salariés seront révisées.
L'organisation des bureaux est présentée aux élus.

Composition des Commissions 2025/2026

Certaines informations n'ayant été communiquées à l'administration qu'hier après-midi et dans l'attente de confirmations, le comité de Direction donne délégation au Bureau pour homologuer la composition des Commissions 2025/2026 lors de sa réunion courant juillet et la complètera si nécessaire au mois d'août.

Questions diverses

- Féminines : prochaine réunion avec le District des Landes le 7 juillet prochain afin d'établir une gestion commune dans toutes les catégories.
En Seniors Féminines, une première phase dans chaque département avec une seconde phase commune qui déterminera l'équipe accédant en R2.
En U18F et U15FF, une montée en Ligue à la mi-saison.
- CTDA : étude d'un emploi partagé avec le District des Landes ne semble pas envisageable en raison du coût élevé des frais liés au fonctionnement.
- Engagement U11 PAU FC : le PAU FC désire inscrire une équipe U11 en championnat départemental U13. Accord à la majorité du Comité de Direction (2 abstentions) sous réserve de réception de la demande écrite du PAU FC justifiant son choix.



COMITÉ DE DIRECTION

RÉUNION DU SAMEDI 21 JUIN 2025 au siège du District

PAGE 13/13

- La prochaine réunion du Comité de Direction prévue le jeudi 21 août est finalement fixée au lundi 18 août 2025 à 19 heures sur le secteur Basque pour répondre favorablement à la demande du président des compétitions adultes, soucieux de l'élaboration des calendriers dans de meilleurs délais.

Avant de clore la séance, un tour de table est instauré

- Jean Marie GRUEL évoque les messages parus sur les réseaux sociaux après le match rejoué entre Arthez d'Asson et son équipe 2 d'Oloron Béarn. Ecrits jugés diffamatoires à l'encontre du Président du District, de certains responsables et de l'ensemble de l'institution, les auteurs appartiendraient au club de Nay Vath Vielha. Il demande que le sujet soit transmis à la commission de discipline. Le vice-président délégué est invité à transmettre le dossier qu'il semble avoir constitué à la direction.
- Christophe Dalot évoque la préparation du stage des gardiens de but où sont déjà inscrits 25 licenciés.
- Robert Péré-Escamps, intervenant au titre de membre de la commission de discipline, trouve inadmissible qu'un arbitre, sous l'égide de l'UNAF, se permette d'adresser à la commission les sanctions à appliquer sur un dossier soumis à instruction.
- Michel Lacoue Nègre ait part d'un courrier anonyme reçu par les douze présidents des Districts et le Président de la Ligue mettant en cause les agissements d'un membre de l'UNAF16.
- Christian Rodellar dit recevoir également des courriels peu agréables mais juge cette saison de rodage fort intéressante.
Sur cette note optimiste le président clos la séance en invitant les participants à partager un goûter.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 16 h 00.

Le Secrétaire Général,

C. RODELLAR

Le Président,

M. LACOUÉ-NEGRE